Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0242

commission principale :	finances et institutions
objet :	**Marchés communautaires attribués à la société Jean Lefebvre sud-est SA - Avenant collectif de transfert au bénéfice de l'entreprise Jean Lefebvre sud-est SNC**
service :	Délégation générale aux affaires générales - Service marchés publics et affaires juridiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par acte sous seing privé, en date du 2 février 2001, l'entreprise Jean Lefebvre sud-est SA a transféré à l'entreprise Jean Lefebvre sud-est SNC l'exploitation de son fonds de commerce dans le cadre d'une location-gérance.

Le siège social de l'entreprise Jean Lefebvre sud-est SNC est situé 63, rue André Bollier à Lyon 7°.

Le transfert à l'entreprise Jean Lefebvre sud-est SNC comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

*** marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la voirie :**

- *00 1558 T* : Oullins - la Saulaie - lot n° 1 : en groupement avec Eurovia, Simeet, SDEL,
- *01 0086 N* : travaux de réfection de tranchées - lot n° 1 : en groupement avec Gerland, SCR Masson,
- *01 0091 T* : travaux de réfection de tranchées - lot n° 3 : en groupement avec Gerland, SCR Masson,
- *01 0102 F* : travaux de réfection de tranchées - lot n° 5 : en groupement avec Gerland, SCR Masson,
- *01 0117 X* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 1 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0119 Z* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 3 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0125 F* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 4 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0132 N* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 7 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0141 Y* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 10 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0143 A* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 11 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0148 F* : travaux d'entretien de chaussées et de trottoirs - lot n° 13 : en groupement avec Blondet Marius, Gerland, SCR Masson,
- *01 0149 G* : Vaulx en Velin - quartier des Grolières - lot n° 1 : en groupement avec TGC De Filippis,
- *01 0289 J* : travaux neufs - lot n° 5 : en groupement avec SCREG Gauthey,
- *01 0291 L* : travaux neufs - lot n° 7 : comme sous-traitant,
- *01 0292 M* : travaux neufs - lot n° 8 : en groupement avec SCR, Axima, TGC De Filippis,
- *01 0295 Q* : travaux neufs - lot n° 9 : comme sous-traitant,
- *01 0298 T* : travaux neufs - lot n° 11 : en groupement avec Mazza, Eurovia,
- *01 0304 A* : travaux neufs - lot n° 13 : en groupement avec Bondet Marius, Gerland, STAL,
- *01 0305 B* : travaux neufs - lot n° 14 : en groupement avec Bondet Marius, Gerland, STAL,
- *01 0332 F* : travaux sur trottoirs, caniveaux et dalles - lot n° 2,
- *01 0809 Z* : fourniture et mise en œuvre de matériaux enrobés - lot n° 3 : en groupement avec SCR, Gerland ;

*** marchés suivis par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la propreté :**

- *01 1214 P* : viabilité hivernale - lot n° 4 : en groupement avec Perrier, Beugnet, Carriers de la Vaure,

- *01 1226 C* : viabilité hivernale - lot n° 15 : en groupement avec Coiro, Blondet Marius, Colas ;

*** marché suivi par la délégation au développement urbain - direction des politiques d'agglomération - mission grands projets :**

- *99 0681 B* : BPNL - exploitation du périphérique nord : comme sous-traitant ;

*** marché suivi par la délégation générale aux services urbains et à la proximité - direction de la logistique et des bâtiments :**

- *00 1483 M* : Vaulx en Velin - l'Ecoin sous la Combe - lot n° 1 : en groupement avec TGC De Filippis, Gerland.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Celui-ci ne changerait en rien les autres clauses des marchés sus-visés.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant le 29 août 2001 ;

Vu ledit avenant ;

Vu le contrat de location-gérance d'un fonds industriel et commercial en date du 2 février 2001 passé entre la société Jean Lefebvre sud-est SA et la société Jean Lefebvre sud-est SNC ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accepte cet avenant et autorise monsieur le président à le rendre définitif.

2° - Cet avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,